

# Technologies

## Impact de la directive RoHS concernant l'industrie des Télécom et de la Photonique

Sans doute avez-vous déjà entendu parler de la Directive RoHS. Qu'est-ce donc?

C'est une série de directives destinées à éviter que des matières dangereuses se retrouvent dans l'environnement.

Par mesure de prévention, l'Union Européenne a réglementé l'utilisation de six substances classées comme nuisibles ou toxiques. Voici un tableau des concentrations maximales autorisées par la norme.

### Concentration maximale en pourcentage de poids

Le plomb (Pb)	0,1% en poids
Le mercure (Hg)	0,1% en poids
Le chrome hexavalent (Cr (VI))	0,1% en poids
Les ignifuges à base de diphényle polybromé (PBB)	0,1% en poids
Les ignifuges à base d'éther diphényle polybromé (PBDE)	0,1% en poids
Le Cadmium (Cd)	0,01% en poids dans les matières homogènes

La Directive s'applique à 8 catégories. Celle qui retient notre attention est la catégorie trois (3) – Équipements informatiques et de télécommunications. Il ne faut cependant pas négliger les autres catégories où la photonique joue un rôle important : équipements grand public, équipement d'éclairage...

La Directive RoHS s'applique aux produits finis. Règle générale, le calcul se fait sur l'ensemble du produit ou de l'assemblage et non sur chaque composante.

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2006, les producteurs de certaines catégories d'équipements électriques et électroniques ne pourront plus commercialiser en Europe des produits qui dépasseront les limites établies, incluant les 6 substances mentionnées ci-dessus.

En Amérique du Nord, c'est la haute technologie qui pose problème.

À mesure que le cycle de vie de l'équipement électronique raccourcit, les produits non durables et/ou démodés sont remplacés. Par exemple, les magnétoscopes par des lecteurs DVD, ce qui rend nos décharges de plus en plus encombrées de rebuts de haute technologie. En fait, le matériel électronique « désuet ou non durable » constitue maintenant le flux de déchets qui connaît la plus forte croissance dans le monde industrialisé.

Dans les faits, se sont les grandes entreprises (et parfois

certaines plus petites) qui établissent la norme. Celles-ci préfèrent développer des produits destinés à être vendus dans plusieurs pays plutôt que de se conformer aux normes particulières de chaque région.

Concernant les plus petites entreprises, c'est souvent pour se conformer aux exigences en tant que sous-traitants. Pour d'autres, c'est une question de développement durable et/ou de responsabilité de la part des administrateurs.

### En Amérique du Nord

Selon la région, on estime une norme équivalente (sinon RoHS) en force à compter de janvier 2007 et, au cours de cette même année, dans l'ensemble des provinces au Canada. Aux États-Unis, il semble que les normes environnementales relèvent de chacun des états. La Californie a déjà annoncé qu'elle adaptera sa législation aux directives européennes dans les délais fixés par la commission.

### La position de O-m6

O-m6 prévoit la conformité complète en septembre 2006. Déjà, la plupart de nos produits sont conformes. Nous avons, auprès de clients qui en ont fait la demande, examiné leur liste de produits et nous avons fourni des lettres de conformité. Nous soutiendrons ces efforts, même dans le contexte où certains clients craignent une augmentation des coûts de produits.

Substances interdites dans le câblage et les assemblages ...

On peut retrouver les substances suivantes dans les produits de câblage et les assemblages de fibre optique:

Plomb : (PVC) Stabilisant dans les gaines de cordons, manchons et boîtiers de connecteurs, bloc de transition et autres matières plastiques. Anneaux de sertissage d'aluminium (certains modèles).

Chrome : Placage de connecteurs, adaptateurs, pièces métalliques (revêtements passivés sur métaux et dans les peintures anticorrosion).

PBB et PBDE : Ignifuges utilisés dans certaines gaines.

**Les substances conséquentes, telles que le plomb (PVC conventionnel) et le chrome (placage), ont déjà fait l'objet de notre attention. Les chances sont donc bonnes que les produits que vous commandez soient déjà conformes aux directives RoHS.**